L'inspection
RÉALITÉS & PROSPECTIVE
153
SEPTEMBRE 2019

QUEL PILOTAGE POUR UNE ÉCOLE DE TOUTES LES RÉUSSITES ?

Le Congrès 2019
SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
15-16 et 17 octobre
PARIS

le **dossier** | 5 > 8

PIAL, TVP, Orientation ...
« Ce qui nous attend à la rentrée ! »

le **congrès** | 14
Vos candidats au bureau national

vie **syndicale** | 20
Les **responsables académiques** du **SI.EN**

REVUE TRIMESTRIELLE DU **SI.EN-UNSA ÉDUCATION**
CPPAP N° 0521 S 07856

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« Insultes, menaces,
relations avec les parents d'élèves,
sécurité à l'école… »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES EN VIDÉO SUR JURIECOLE.FR

Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr

Autonome de Solidarité @Les_Autonomes

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF
assureur militant

UNICORP : +33 1 77 37 87 87 - © PHOTO : J.Delpire - Shutterstock

Sommaire 153

l'édito 3
« Le bouchon au fil de l'eau »

le dossier 5
PIAL, TVP, Orientation, *« Ce qui nous attend à la rentrée ! »* 5
Piloter dans une école inclusive à l'heure des PIAL 5
Transformation de la voie professionnelle : « Super IEN ! » 7
Rapport *Charvet* sur l'orientation : quel pilotage pour les IEN-IO ? 8

le congrès 10
Le programme 10
Les modalités de vote 11
Le rapport d'activité 2016-2019 12
Les candidatures au bureau national 14

vie syndicale
Vos responsables académiques SI.EN 20

nos retraites 21
Une solidarité importante répartie de manière inéquitable ! 21

Bulletin d'adhésion 2019-2020 23

Directeur de la publication
Patrick Roumagnac
Directeur de la rédaction
Guy Péquignot
Photo couverture © **Adobe Stock**
Réalisation : **Yellowst●ne-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0521 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : l'Inspection, Réalités & Prospective
Numéro spécial : Annuaire des Corps d'inspection de l'Éducation nationale
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN - UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : **sien-unsa-education.org**

« Le bouchon au fil de l'eau… »

Après une année 2018-2019 bien chargée, les inspecteurs se préparent d'ores et déjà à une rentrée complexe… Plusieurs réformes majeures entreront en phase opérationnelle, comme la transformation de la voie professionnelle, la réforme du lycée général et technologique ou la mise en place des PIAL. D'autres s'approchent, conséquences plus ou moins directes de lois ; ce sera en particulier le cas avec le débat autour de l'orientation qui doit préparer des décisions ministérielles présentées en octobre.

Le rythme effréné des réformes ne permet plus d'exercer ou de discuter dans la sérénité. Dans un tel contexte, les inspecteurs ont souvent l'impression d'être ballotés comme un bouchon au fil de l'eau. Ils cherchent à s'adapter et à rassurer les enseignants, mais ils sont eux-mêmes inquiets et dubitatifs.

La hiérarchie locale ne parvient pas davantage à apaiser la situation. Parfois même, ses responsables aggravent un peu plus la situation en mettant davantage en avant leur désir de « *flatter le Prince* » plutôt que de se soucier des personnels et de s'appliquer à servir efficacement la cause des élèves et des jeunes.

Nous reconnaissons, certes, la nécessité des réformes ; elles sont nécessaires et nous avons soutenu que plusieurs d'entre elles s'inscrivent dans des perspectives qui nous semblent pertinentes. Malheureusement, la légitimité des décisions ne les rend pas forcément applicables. En outre, il convient toujours de conserver une part de souplesse qui permet de s'adapter à des situations particulières. L'objectif des inspecteurs est d'obtenir l'adhésion du terrain, d'argumenter, de convaincre et d'aider à mettre en œuvre. Tout ceci n'est envisageable que si chacun a la volonté de s'inscrire dans une École de l'ambition pour la réussite des élèves. Un tel engagement ne peut pas résulter de la contrainte ; il ne peut pas davantage se développer dans la précipitation. **C'est cette certitude qui nous a conduit à choisir notre thème de congrès : « *Quel pilotage pour une École de toutes les réussites ?* »**

Du 15 au 17 octobre, nous réfléchirons ensemble à cette question et nous nous efforcerons de tracer des pistes pour cette École de toutes les réussites. Dans chaque académie, dans chaque département, nous engageons nos adhérents à s'emparer de cette question et à faire part de leurs suggestions comme de leurs attentes.

Bien sûr, le congrès aura aussi à traiter de nos revendications. Les mesures envisagées dans le cadre de l'agenda social constituent des perspectives intéressantes, cependant nous ne pouvons ni ne devons en rester là. Il se dégage, des propositions qui nous sont faites, l'impression d'un premier pas significatif, mais il faut poursuivre si nous voulons retrouver une réelle attractivité pour les métiers de l'inspection.

Massivement, l'an dernier, les inspectrices et les inspecteurs ont exprimé leur confiance au SI.EN UNSA dans le cadre des élections professionnelles. A nous tous, ensemble, solidaires et déterminés, de montrer que ce choix était le bon !

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN - UNSA**

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

l'Agenda du SI.EN

Juin 6

3 **MEN DGRH** - Réunion « *Agenda social* » groupe statutaire
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle**

4 **MEN DGESCO** - Audition « *Mission Mathiot-Azéma*»
› Franck **Montuelle** - Patrick **Roumagnac** - Alain **Zilberschlag**

11 **UNSA Éducation** - Commission Éducation › Guy **Péquignot**

11 **MEN DGRH - CAPN** › **Membres de la CAPN**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Patrick **Roumagnac**

12 **MEN** - Comité technique ministériel (CTMEN) › Patrick **Roumagnac**

13 **MEN** - Conseil supérieur de l'Éducation (CSE)
› Patrick **Roumagnac**

14 **SI.EN - Réunion SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot**

19 **MEN** - Commissions spécialisées du CSE › Patrick **Roumagnac**

19 **IH2EF Poitiers** - rencontre avec les stagiaires IEN
› Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

26 **MEN** - Présentation du rapport sur « *l'Orientation* »
› Patrick **Roumagnac**

26 **SI.EN** - Réunion Groupe de Travail « *Projet européen*»
› Élisabeth **Jardon** - Ginette **Kirchmeyer** - Laurent **Lambert** - Sylvie **Marceau**

27 **SI.EN - Bureau national** › **Membres du BN**

Juillet 7

1 **SI.EN - Réunion SG/SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

1 **MEN DGRH** - Groupe de travail
« *Formation des personnels d'encadrement* »
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Patrick **Roumagnac**

2 **SI.EN ORTEJ** - Bureau national et conseil d'administration
› Franck **Montuelle** - Michel **Volckcrick**

2 **MEN** - Commissions spécialisées du CSE › Patrick **Roumagnac**

4 **MEN** - Conseil supérieur de l'Éducation (CSE)
› Patrick **Roumagnac**

5 **SI.EN - Réunion SG/SGA**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Guy **Péquignot** - Patrick **Roumagnac**

9 **MEN DGRH - CAPN** › **Membres de la CAPN**
› Élisabeth **Jardon** - Franck **Montuelle** - Patrick **Roumagnac**

11-12 **MEN** - Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) › Patrick **Roumagnac**

17 **MEN** - Comité technique ministériel (CTMEN) › Patrick **Roumagnac**

Octobre 10

Le Congrès 2019
SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation
PARIS

15-16 et 17 octobre

Moments de vie syndicale

Nos collègues du SI.EN au travail pour l'année 2018-2019

Photos : © Daniel Gauchon

PIAL, TVP, Orientation, « Ce qui nous attend à la rentrée ! »

Piloter dans une École inclusive à l'heure des PIAL

La récente circulaire *« pour une École inclusive »* du 5 juin 2019 s'inscrit dans le droit fil des réflexions du SI.EN-UNSA sur l'évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Ce texte interroge la question du pilotage de nouveaux dispositifs par les IEN CCPD. Si **le SI.EN défend le principe d'une École inclusive dans le respect de la loi de 2005**, bien des points restent à élucider à la lecture de ce texte, centré d'une part sur les PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé), et d'autre part sur l'expertise parentale.

Pour le SI.EN, la mise en œuvre des PIAL est indissociable du renforcement indispensable du partenariat, notamment avec les Agences régionales de santé (ARS).

Un partenariat indispensable… encore bien timide !

Comment résumer en quelques mots une situation en constante évolution qui s'est complexifiée au fil du temps ? Posons en préalable notre conviction que nous ne pourrions construire une réponse simple à une situation complexe. Cette réponse simple serait de croire que la solution résiderait dans une « *offre médico-sociale repensée* » associée à une aide humaine plus opérationnelle via les PIAL. Pour des raisons multiples, budgétaires certainement, sociétales, politiques, voire philosophiques, la scolarisation des élèves en situation de handicap s'appréhende aujourd'hui dans ce qu'il est désormais convenu de nommer le « *100% inclusif* ». Cet objectif est porté avec une conviction indéniable par le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées. Examinons alors deux indicateurs.

Le premier relève de l'état de la situation factuelle jamais analysée. Comme le note la partie introductive de la circulaire de rentrée 2019, les effectifs d'élèves en situation de handicap sont passés de 118 000 en 2006 à 340 000 en 2018. Parallèlement, le nombre d'élèves accompagnés est passé de 26 000 en 2005 à 160 000 en 2018. Ainsi, lorsque le nombre d'élèves en situation de handicap a quasiment triplé en 12 ans, celui du nombre d'élèves accompagnés a été multiplié par 6,15. Les PIAL ne sont ni plus ni moins qu'une réponse à la tentative de maîtrise de cette progression permanente. Ajoutons à cela la progression liée à la prise en compte de jeunes relevant de la sphère « *DYS* » sollicitant parfois aide humaine, matériel adapté et examen aménagé.

Le second traduit une double évolution sociétale majeure : l'augmentation significative des troubles du comportement et celle non moins significative des TSA.

Répondre à cette situation dynamique par la seule aide humaine ne fait pas sens. Plus que jamais, le soin et l'éducatif doivent accompagner ces jeunes.

En outre, « *l'offre médico-sociale repensée* » portée par les ARS a pour effet l'abandon d'un financement par « *place* » autrefois en usage dans les établissements médico-sociaux pour tendre vers un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) : l'objectif affiché étant de résorber significativement le nombre de jeunes en attente de place. Pour conserver les financements ARS, il faut augmenter ce qui est nommé « *file active* ». Face à cette injonction du financeur, plusieurs paramètres impactent le fonctionnement des établissements scolaires : un parcours de soins « *revu* » individuellement en diminuant le nombre de séances et la prise en charge des jeunes les moins troublés. N'oublions pas que les ARS n'ont pas autorité pour les admissions dans ces établissements.

L'idée de demander aux personnels de ces établissements de soins de former enseignants et AESH demanderait à être clarifiée pour le moins. Nous l'avons déjà dit, les enseignants ne seront jamais des soignants même en repensant leur formation.

Les équipes de terrain le savent : il s'agit bien d'offrir aux enfants des modalités de scolarisation diversifiées. C'est pourquoi le renforcement du partenariat avec les ARS est fondamental.

>>>

› **Le SI.EN-UNSA attache beaucoup d'importance à la mise en place concrète de conventionnements pour le développement d'unités d'enseignement externalisées et d'interventions des services médico-sociaux dans les écoles et à la mise en place de projets de coopération associant plusieurs partenaires (ARS, établissements médico-sociaux…).** Des expériences innovantes, parfois très probantes, menées dans certaines académies (Créteil) doivent pouvoir, après avoir été évaluées, être généralisées.

Même s'il ne faut pas lier cette question au handicap, on ne peut, au regard des alertes répétées des collègues IEN, faire l'impasse sur la question des situations de crise qui impactent fortement la vie des élèves, des professeurs et de l'encadrement. Dans l'objectif d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux situations de crise les plus vives que connaissent certains élèves en grande difficulté, les IA-DASEN devront, comme l'introduit la circulaire de rentrée, réunir une commission départementale associant leurs conseillers techniques et les partenaires institutionnels, pour étudier les points de tension qui leur seraient soumis par les membres de la communauté éducative et envisager les mesures les plus adaptées. **Le SI.EN considère que c'est une première avancée très attendue surtout si elle débouche sur une union stratégique claire et formalisée avec les partenaires médicosociaux, en présence des représentants des ARS.**

À ce titre, si la création dans chaque académie et dans chaque département d'un service public de l'École inclusive, afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin, est une base institutionnelle encourageante, nous souhaitons que tout soit fait pour que ce dispositif soit rendu opérationnel et qualitatif avec le déploiement des moyens nécessaires à la création de cellules d'accueil, d'écoute et de réponses destinées aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap.

Pour une mise en place pluri professionnelle, véritablement concertée et évaluée, des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

L'objectif de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap, à l'échelle d'une circonscription, en travaillant au plus près des besoins de l'élève avec pour objectif d'apporter de la souplesse, est souhaitable.

Toutefois, cette souplesse ne doit pas être, selon nous, seulement organisationnelle. Il importe qu'elle soit qualitative en permettant au pôle inclusif de mobiliser l'ensemble des personnels pour identifier les besoins des élèves et surtout tenter d'y répondre.

S'il s'agit de mettre en œuvre les réponses en termes d'aide humaine, pédagogique, éducative, il s'agit aussi de penser la complémentarité avec les aides thérapeutiques et les dispositifs spéciaux. Cette dimension plurielle, au regard des besoins des élèves handicapés, est indissociable d'une inclusion réussie.

Le SI.EN-UNSA défend, dans l'esprit de la loi de 2005, une inclusion qualitative et franchement pluri-professionnelle. Il convient, dans cette ambition sociétale et éducative partagée, de dépasser une logique d'accueil et d'accompagnement humain pour construire des réponses partenariales partagées.

Les PIAL sont pilotés dans le premier degré par l'inspecteur de l'Éducation nationale qui arrête l'emploi du temps des AESH en fonction des besoins des élèves notifiés par la CDAPH et en lien avec les directeurs des écoles et les équipes enseignantes. Au vu des missions et de la charge de travail des IEN, la délégation de cette coordination apparaît indispensable.

Il faut souligner que certaines académies ou départements avaient anticipé ce besoin en créant, au sein des circonscriptions, des postes de conseillers d'aide à la scolarisation aux cotés des ERSEH. On aurait pu s'appuyer davantage sur l'expertise des enseignants référents ou sur la création de postes de coordonnateurs de PIAL que certains envisageaient. Le choix qui a été fait de préférer la délégation d'un des directeurs d'école de la circonscription, chargé aux côtés de l'IEN du suivi de la qualité de l'inclusion scolaire, peut étonner. Il conviendra d'évaluer cette option en veillant à ce que les DASEN accordent bien les quarts de décharge prévus pour l'accomplissement de cette mission.

Le SI.EN considère que ces nouveaux directeurs doivent pouvoir bénéficier de temps de formation indispensables qui pourraient être prélevés sur les 18h prévues. L'appui sur l'expertise et l'expérience des IEN ASH, relativement absents de la circulaire école inclusive, sera ici précieuse.

Enfin, il est nécessaire que les lieux d'implantation des PIAL fassent l'objet d'une réflexion préalable en concertation étroite avec les IEN CCPD.

L'École, pour être inclusive, ne peut être son unique recours. Pour répondre aux besoins des enfants et des familles, elle ne doit pas rester seule et doit développer des partenariats pluri-professionnels audacieux et ambitieux. Le PIAL, s'il promeut des cultures partagées, peut être un nouveau défi, un processus en cours, un cheminement pour enfin construire l'union tant espérée avec l'ensemble des partenaires. Ce partenariat d'alliance éducative est probablement le pilier du socle du concept d'Ecole inclusive.

Transformation de la voie professionnelle : *« Super IEN ! »*

À l'heure de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle, les équipes enseignantes sont inquiètes : des objectifs ambitieux mais des programmes assez flous, des moyens toujours plus limités, des outils pas toujours performants voire inexistants…

L'IEN, dont l'objectif est d'accompagner au mieux, sera-t-il le *« super héros »* qui va apporter la solution à tout ? Comment aborder la rentrée prochaine en toute sérénité, sans craindre un regain de revendications des équipes et le désarroi grandissant des inspecteurs ?

Accompagner les équipes pédagogiques face aux enjeux de la transformation de la voie professionnelle

À compter de la rentrée 2019, la mise en place d'une « seconde à orientation progressive » propose, dans une quinzaine de familles de métiers, le regroupement de plusieurs spécialités en repoussant la spécialisation au métier en classe de première professionnelle. Cette transformation de la voie professionnelle engage un travail conséquent dès la seconde sur les compétences communes. Or, les enseignants, recrutés par voie de concours sur un domaine d'expertise spécifique, seront-ils en mesure de mettre en œuvre leur enseignement sur ces compétences, dès la rentrée prochaine et ce, sans formation ?

Regroupant chacune trois spécialités, les deux familles des métiers de services - famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique et famille des métiers de la relation client (accueil relation client, commerce-vente) - pourront sans doute, avec des équipes volontaristes, donner lieu à des projets motivants et cohérents, autour de compétences communes maitrisées par l'ensemble des enseignants.

Il en va autrement avec la famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics qui associe six baccalauréats professionnels dont un à trois options assez différentes.

Pour assurer les enseignements au sein de cette famille, plusieurs professeurs interviendront, chacun possédant une expertise bien déterminée. Dès lors, comment un enseignant en « *peinture revêtements* » pourra-t-il aborder les savoirs et les gestes professionnels pour un élève qui souhaiterait par exemple s'engager dans la formation d'un bac professionnel « *travaux publics* » ?

Les vadémécums afférents aux familles de métiers proposent certes des exemples de projets s'appuyant sur des tâches professionnelles. Ils font mention de grands préceptes pédagogiques nobles, telle la pédagogie de projet, les usages du numérique ou les pratiques de différenciation. Toutefois, ils abordent davantage les savoirs que les savoir-faire. Le geste professionnel est pourtant primordial pour accrocher les élèves qui arrivent dans la voie professionnelle !

Assurer à chaque élève un choix éclairé de son orientation en fin de seconde

Sur le territoire national, l'offre de la famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics indique que 83% des établissements proposent une ou deux spécialités des familles de métiers, 14% en ont trois et 3% en ont quatre. La plupart des établissements possèdent une, voire deux spécialités, parfois très éloignées d'une culture ou de gestes professionnels communs. Dans cette perspective, c'est un fonctionnement en réseau d'établissements qui est préconisé. Pour ce qui concerne les grandes villes et métropoles importantes, ce travail sera facilité. Des périodes de « *semaines banalisées* » pourront être organisées au sein des établissements du réseau pour faciliter l'accès aux plateaux techniques.

La donnée est toute autre concernant les territoires ruraux où il n'est pas rare que le premier établissement susceptible de pouvoir travailler en réseau dans la complémentarité de la famille de métiers se situe au mieux à 70 km. Comment envisager le partage de plateaux ? La réussite de la transformation de la voie professionnelle nécessite la prise en compte des réalités des territoires et de la configuration de la carte de formations. La fracture territoriale doit être évitée afin que nos élèves et futurs citoyens soient dès demain en mesure d'envisager leur avenir professionnel avec sérénité et dans le souci d'un choix de métier qui ne soit plus par défaut.

Encore une fois, les IEN ont le plus souvent pallié ces manques, par la mise en réflexion des professeurs ou de groupes de travail académiques. Que ce soit dans le cadre de l'enseignement disciplinaire ou des projets interdisciplinaires que sont la co-intervention ou le chef-d'œuvre, ils se sont emparés de l'esprit des programmes, des documents d'accompagnement ou vadémécums. Ils ont engagé la coopération, la mutualisation des référentiels, des programmes, des compétences pour l'émergence de projets concrets et cohérents, autour de tâches professionnelles porteuses de sens.

Aujourd'hui, les IEN sont épuisés et las du manque de reconnaissance qui leur est manifesté. Et, à moins d'être des super héros, le miracle ne relève pas encore de leurs compétences, qu'on se le dise !

Rapport *Charvet* sur l'orientation : quel pilotage pour les IEN-IO ?

Le rapport de *Pascal Charvet* « *refonder l'orientation, un enjeu Etat-régions* » vient de sortir. Si nous partageons nombre de constats, notamment sur la nécessaire clarification de la place de chacun (État et Région) dans la prise en charge de la question de l'orientation, les conséquences pour les professionnels du secteur ne sont pas minces. La création d'un Délégué régional académique à l'orientation (DRAO) avec ses multiples prérogatives impacte directement les missions des IEN-IO dans le nouveau dispositif et leur positionnement au sein des académies. Il importe aujourd'hui de redonner toute sa place à l'IEN-IO en tant que pilote pédagogique de l'orientation.

La nécessité d'un pilotage par l'IEN-IO aussi bien en région qu'en académie

Le rapport développe une vision du pilotage qui repose presque exclusivement sur celle du conseiller du recteur, qu'il soit DRAO pour la région académique ou CSAIO pour les autres académies. Or, pour construire une stratégie inter académique à l'échelle d'une région en matière d'orientation, il est nécessaire de prendre en compte la diversité des déclinaisons locales et de s'appuyer sur l'expertise de l'ensemble des IEN-IO au sein des académies. Le rapport propose qu'un IEN-IO par région académique soit rattaché directement au DRAO (ex CSAIO) en tant qu'adjoint de celui-ci. Le DRAO disposerait également de trois DCIO, chacun prenant en charge un des trois pôles de l'orientation : pédagogie de l'information et de l'orientation, animation et suivi des procédures (orientation, affectation), persévérance scolaire (= décrochage, cordées de la réussite, parcours d'excellence, dispositifs relais…).

Le SI.EN revendique que l'IEN-IO, en tant qu'adjoint du DRAO, assure l'encadrement de ces DCIO et la régulation de la mise en œuvre de ce pilotage au niveau de la région académique.

L'IEN-IO pilote de l'ingénierie pédagogique de l'orientation en académie

Le rapport fait le constat [Page 65] que les IEN-IO ont été peu à peu dessaisis de certaines de leurs missions traditionnelles : l'affectation avec la mise en place d'outils automatisés (Affelnet, Parcoursup), le travail sur les indicateurs de parcours des élèves, dévolu de plus en plus aux services statistiques des rectorats. Ils seront donc « *repositionnés sur le champ de l'ingénierie pédagogique de l'orientation afin d'assurer la mise en œuvre effective et homogène de la nouvelle politique académique* ». Vaste et passionnante mission. Mais que recouvre-t-elle réellement ?

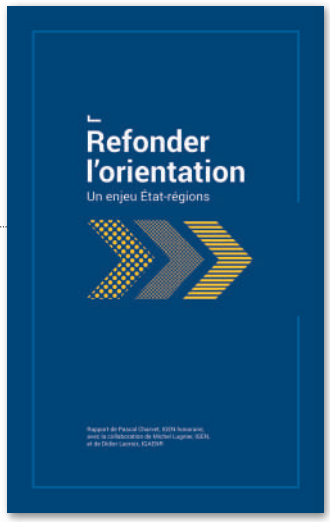

Le rapport ***« Refonder l'orientation »*** *de Pascal Charvet (IGEN Honoraire), en collaboration avec Michel Lugnier (IGEN) et Didier Lacroix (IGAENR).*

La question de l'accompagnement des établissements et des équipes sur le terrain

Il est indiqué dans le rapport [Page 62] « *qu'une nouvelle régulation, conduite par les CSAIO, s'impose avec des chefs d'établissement, des psy EN, les régions et les DCIO* ». Pourquoi une telle régulation devrait-elle être « *conduite par les CSAIO* » ? Et pourquoi les IEN-IO ne sont même pas cités ? Leur présence forte dans les bassins aux côtés des chefs d'établissement, leur lien étroit avec les CIO et les psy EN, leur capacité à nouer des partenariats avec les milieux professionnels, leur connaissance de l'ensemble des dossiers touchant à l'orientation les positionnent de façon logique sur cette question.

Le SI.EN préconise que les IEN-IO, placés sous l'autorité directe des recteurs et en lien avec les DASEN dans les départements soient les véritables pilotes de cette régulation.

La question de la pédagogie de l'orientation

Il est dit [Page 62] : « *le lien avec le corps d'inspection disciplinaire doit être construit et fort, notamment avec ses représentants, doyennes ou doyens* ». Là encore l'IEN-IO n'est pas cité, or, qui va faire ce lien ? Là aussi ce ne peut être que l'IEN-IO qui a toute l'expertise et l'autorité nécessaire pour décliner sur le terrain ce qui aura été décidé au niveau de la région académique en matière de pédagogie de l'orientation. Le rapport précise d'ailleurs que l'IEN-IO interviendra en liaison avec le DRAO dans le volet « *formation initiale et continue* » des différents acteurs de l'orientation et que la désignation en lycée d'un « *référent orientation certifié* » ou d'un « *conseiller d'éducation habilité* » verrait la mise en place d'une lettre de mission spécifique qui serait signée par l'IEN-IO. De même la certification de ces nouveaux référents serait effectuée par un jury dont ferait partie l'IEN-IO.

Le SI.EN préconise par conséquent que chaque IEN-IO, en tant que membre à part entière du collège des inspecteurs du second degré, soit le véritable pilote opérationnel de la pédagogie de l'orientation sur son territoire d'activité.

POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

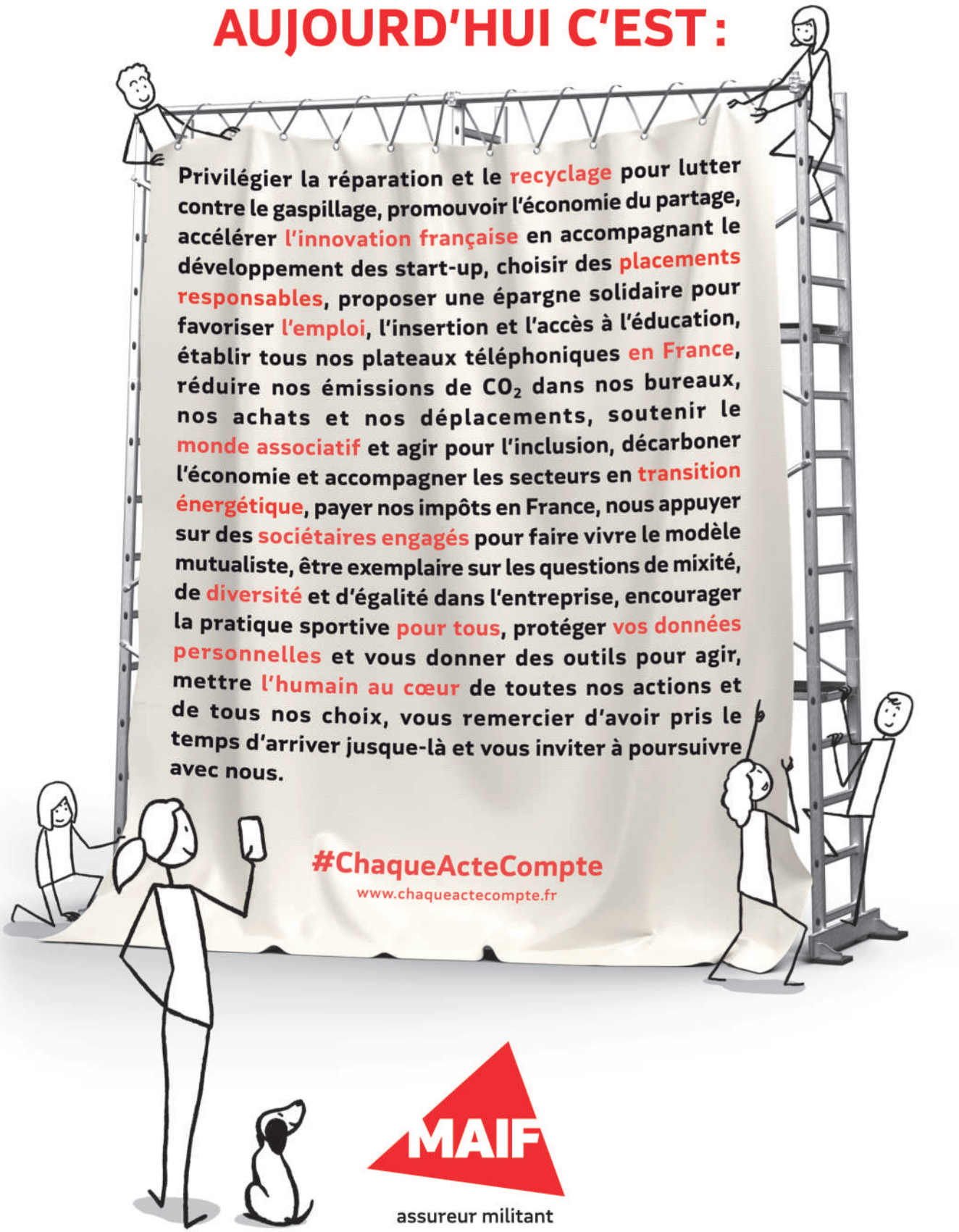

MAIF

assureur militant

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré. RCS Niort 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Le Congrès 2019
SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
15-16 et 17 octobre
UNSA éducation
PARIS

Le congrès 2019 du SI.EN UNSA aura lieu à Paris les 15-16 et 17 octobre

Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), 4, rue de Chateaudun, 75009 Paris

Programme

Le programme

Mardi 15 octobre 2019

10h30 - Réunion du bureau national
Dépouillement des votes.
Validation du nouveau bureau national.
Election du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints et du trésorier.
13h • 13h30 - Arrivée des congressistes
Accueil café et viennoiseries
14h - Ouverture du congrès
Accueil par la directrice *Caroline Le Poultier*
14h15 - Présentation du congrès
Intervention des invités
15h45 - Pause
16h - Complément au rapport d'activité
par le secrétaire général
16h30 - Rapport financier
par le trésorier et vote
17h - Annonce des résultats des votes du BN et du rapport d'activité
17h30 - Fin des travaux
18h15 - Arrivée au lycée hôtelier
Exposition des éditeurs et des partenaires
19h30 - Dîner au lycée hôtelier

Mercredi 16 octobre 2019

9h - Accueil des participants avec le café
9h15 - Présentation des actions du CNIEL
(premier et second degrés)
par Philippe Rochard
10h15 - Début des travaux
Présentation et débat sur la motion d'orientation
12h - Buffet pour les congressistes
offert par le CNIEL *(sur inscription)*
13h30 - Présentation et débat sur la motion corporative
17h - Synthèse des motions
18h - Fin de la journée
Soirée et repas libres pour les congressistes

Jeudi 17 octobre 2019

9h - Accueil des participants avec le café
9h15 - Commissions de secteur
10h30 - Pause
10h45 - Restitution des commissions de secteur par les SGA
11h15 - Vote des motions
11h45 - Clôture du congrès
par le secrétaire général
12h - Fin des travaux du congrès
12h30 - Buffet pour les congressistes
(sur inscription)

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

vote

Les modalités de vote des adhérents

Dans le cadre du congrès, l'ensemble des adhérents est appelé à voter sur deux objets :

- **Le rapport d'activité et les candidatures pour le bureau national**. Les autres textes d'orientation (motions) et le rapport financier feront l'objet de votes par mandats qui auront lieu pendant le congrès.
- **Le rapport d'activité est présenté dans cette revue. Vous aurez trois possibilités** : l'approuver, le rejeter ou vous abstenir.

Les candidatures au bureau national sont valables pour six années, le principe général étant celui d'un renouvellement par moitié lors de chaque congrès, le délai entre deux congrès étant de trois ans. *Chaque électeur vote pour tous les collèges présentant des candidats.*

Pour ce congrès, il y a douze renouvellements : **sept** pour le **1er degré**, **trois** pour le **2e degré ET/EG** et **deux** pour le **2e degré IO**). *Les candidatures au futur BN vous sont présentées dans cette revue.*

Pour l'ensemble des opérations de vote, le bureau national en activité a retenu à l'unanimité la mise en place d'une procédure de vote électronique.

Chaque adhérent recevra prochainement par mail un message l'invitant à voter. ***Attention ! Le message émanera d'un service de vote électronique en ligne « Balotilo ».***

La date d'expédition du message sera affichée sur le site et signalée dans un mail envoyé à tous les adhérents. Pour toute difficulté de réception ou dans la procédure de vote, merci d'envoyer un message à l'adresse : ***sien@sien-unsa-education.org***.

Vous verrez ci-contre un exemple des messages envoyés par ce service de vote électronique en ligne. Comme vous le constaterez, vous pourrez, si vous le souhaitez, accéder aux résultats sur le site de notre prestataire. Bien entendu, ils seront aussi affichés sur notre site syndical.

Rappel important :

Les messages syndicaux sont envoyés à l'adresse électronique que vous avez indiquée sur votre fiche d'adhésion, éventuellement corrigée suite à l'enquête en ligne qui a été diffusée dernièrement.

Nous conseillons de privilégier les adresses personnelles aux adresses professionnelles, ces dernières pouvant être filtrées et rejetant les envois syndicaux qu'elles assimilent à des *spams*.

Pour tout changement d'adresse, vous pouvez envoyer un message à : ***sien@sien-unsa-education.org***

Balotilo

sien@sien-unsa-education.org vous invite à participer au vote à bulletin secret

Vote Congrès SIEN 2019 - Rapport d'activité du BN
Groupe / Association : **SI.EN-UNSA**

Pour voter, cliquez sur :
http://www.balotilo.org/xxxxxxxxxxxxxxx

Ce lien est personnel. Veillez à ne pas le communiquer.

Vous avez jusqu'au **jeudi 10 octobre 2019 à 20h00** (heure de Paris) pour participer. Vous pourrez consulter les résultats en utilisant le même lien à partir du **jeudi 10 octobre 2019 à 20h00**.
Votre clé de contrôle est "**XXXXXXX**".

Bon vote !

L'équipe de Balotilo

Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2016-2019

En 2016, lors du congrès de Noisiel, notre organisation se situait dans un contexte politique différent de celui d'aujourd'hui. La mise en avant d'un grand corps de l'encadrement pédagogique, que nous avions défendu lors de notre congrès de Paris de 2013, avait été repoussée par nos interlocuteurs ministériels comme *« étant trop en avance sur son temps »*.

Pour autant, les réflexions que nous avons soulevées à Noisiel sur la place des inspecteurs dans la mise en œuvre d'un système éducatif plus juste et plus efficace, notamment à travers la question de l'évaluation des politiques éducatives ou de la place du numérique au service d'une différenciation mieux maîtrisée, ont trouvé toute leur place dans l'action au quotidien du SI.EN, aussi bien sur le terrain qu'à l'intérieur de notre structure syndicale et même de notre fédération.

Depuis 2017, les bouleversements liés à l'arrivée d'une nouvelle majorité politique ont changé la donne. Plus récemment, La crise des « *gilets jaunes* » nous a interrogés sur notre capacité à mobiliser les inspecteurs. Pourtant, sur ce point, les élections professionnelles de décembre 2018 ont, non seulement confirmé, mais amplifié notre forte implantation auprès des collègues.

L'année 2019 se trouve à la croisée des chemins et les récentes déclarations de notre ministre sur la mise en place, à terme, d'un corps unique d'inspecteurs nous incitent à être offensifs et à nous placer totalement dans cette perspective.

Les avancées concrètes obtenues par le SI.EN-UNSA depuis 2016

À l'évidence, l'accès à la hors échelle B avait été la grande avancée sociale du mandat précédent. Pour un grand nombre de nos collègues qui stagnaient en fin de carrière depuis très longtemps, cette évolution indiciaire a permis à beaucoup d'accéder à une retraite fortement revalorisée. Nous nous en étions naturellement réjouis, cependant nous déplorons le taux encore trop faible de promotions annuelles qui n'a pas permis à tous les collègues concernés, loin s'en faut, de bénéficier de cette mesure avant leur fin d'activité.

Ce constat, associé à la mise en place d'une revalorisation de carrière pour les corps viviers, nous a conduit à relancer une action forte axée sur des revendications catégorielles précises. **Grâce à la remarquable mobilisation des syndiqués du SI.EN** qui, souvent seuls, ont porté les mots d'ordre nationaux et ont montré la capacité de résistance et d'opposition des inspecteurs, nous avons obtenu une réelle accélération de l'agenda social, puis des engagements d'abord un peu flous et enfin des perspectives claires.

Au cours de cette dernière année, dans le cadre de l'agenda social avec la DGRH du ministère, le ministère a pris des engagements qui affectent aussi bien la hors classe (avancement linéarisé à la Hors échelle B qui deviendra de facto un échelon « *ordinaire* » de la Hors classe, ainsi que la revalorisation de l'échelon exceptionnel qui serait affecté de la hors échelle Bbis). Cette dernière mesure sera une avancée considérable que nous avions revendiquée en 2016 et qui placera les IEN sur la même fin de carrière que les IA-IPR.

Parallèlement, le projet de création d'un 11e échelon de la classe normale des IEN permettra à tous une évolution de carrière fortement améliorée en évitant les trop longues stagnations au dernier échelon que subissent un nombre croissant d'inspecteurs.

Concernant les acquis indemnitaires, le bilan de ces trois dernières années est plus nuancé. La question de la prime REP/REP+ reste vécue comme une véritable injustice auprès des inspecteurs concernés qui ont, certes vu revaloriser cette indemnité pour les REP+ mais pas pour les REP. De même l'écart entre ce que touchent les inspecteurs et ce que perçoivent les chefs d'établissement reste incompréhensible et inadmissible. **Sur cette question, Le SI.EN continuera à se battre et à revendiquer une égalité de traitement et évoquera par la même d'autres spécificités justifiant de revalorisations indemnitaires comme celle, entre autres, d'exercer dans un contexte de ruralité.**

Autre avancée qui reste à concrétiser, la possibilité d'intégrer les indemnités que perçoivent les inspecteurs en bonifications indiciaires, ce qui aurait là aussi une incidence forte sur la rémunération de fin de carrière. Sur cette question, les négociations avec le ministère devraient avancer dès la rentrée scolaire 2019. Nous avons accepté de reporter la discussion sur l'indemnitaire à la rentrée de septembre 2019 pour garantir les mesures statutaires précédemment évoquées. Il convient parfois de prioriser des choix et c'est ce que nous avons fait par réalisme, même si nous n'oublions nullement des revendications à laquelle sont très fortement attachés nos mandants. **Le SI.EN mettra tout en œuvre pour qu'elles aboutissent favorablement.**

Sur le plan *corpo*, on retiendra par conséquent un bilan plutôt positif qui augure d'évolutions fortes sur le plan du rapprochement des corps d'inspection, étape indispensable pour aller vers la mise en place d'un corps unique d'inspection aux missions différenciées.

Syndicat représentatif des IEN, le SI.EN-UNSA est fortement engagé dans le débat éducatif

Depuis notre congrès de Noisiel, le SI.EN n'avait pas connu d'élections professionnelles. Et la question se posait de mesurer notre implantation effective réelle auprès des collègues, compte tenu des évolutions politiques liées à l'élection présidentielle de 2017.

Sur ce plan, la ligne politique de notre syndicat consistant à pratiquer un réformisme à la fois constructif et combatif, s'est révélée payante, puisque nous avons accru, aussi bien en nombre de votants, qu'en pourcentage, notre électorat, tant au niveau national qu'académique. Autre élément positif, nous avons gagné un siège supplémentaire à la CAPN des IEN et conforté notre place au comité technique ministériel, ce qui installe notre organisation au cœur de toutes les décisions qui se prennent au niveau ministériel.

Organisation reconnue et écoutée par notre ministère, Le SI.EN n'hésite pas, vis-à-vis de ses interlocuteurs, à défendre les valeurs fédérales qui sont les nôtres, tout en rappelant systématiquement la spécificité de l'inspecteur dans le système éducatif français et son rôle au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Sur ce plan, nous n'hésitons pas à rappeler à notre ministère les valeurs qui nous animent et qui font l'objet de notre revue syndicale « *l'Inspection* ».

Parmi les sujets qui ont marqué ces trois dernières années, nous avons noté favorablement ce qui a été mis en place au sein de l'école primaire, notamment les dédoublements de classes en CP et CE1 dans les REP, même si nous avons regretté que les mesures antérieures *(ex. Plus de maîtres que de classes)* n'aient pas été davantage évaluées. De même, nous attendons du côté du ministère une évaluation véritable des mesures prises aujourd'hui et pas de simples annonces de communication.

Sur le second degré, nous avons regretté, au sein de notre fédération, l'abandon, pour des raisons souvent purement politiques, de ce qui avait été mis en place autour de la loi de Refondation de l'École, notamment en terme de réforme du collège, et nous restons attentifs aux évolutions qui visent à transformer la voie professionnelle et à réformer le lycée général et technologique ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur.

Nous participons systématiquement aux commissions mises en place par l'UNSA sur l'ensemble de ces questions.

Plus récemment, nous avons rappelé au ministère que la création des PIAL ne bénéficierait de notre soutien qu'à la condition qu'elle n'induise pas une nouvelle charge de travail pour les inspecteurs. Nous y serons particulièrement vigilants, car nous ne plaignons ni notre temps ni notre énergie au service de l'École inclusive, mais nous ne pourrions accepter que notre investissement soit détourné vers des problématiques d'administration du système. L'inspecteur a pour vocation de piloter des dispositifs, pas d'en assurer le fonctionnement matériel.

Nous réfléchissons aussi, en lien avec les autres syndicats de la fédération concernés, sur les évolutions de l'orientation. La publication récente du rapport *Charvet* ouvre des perspectives intéressantes, mais certaines des propositions des rapporteurs nous inquiètent. Nous continuerons à participer activement au débat en cours et poursuivrons ce travail jusqu'à la publication des décisions ministérielles qui devraient intervenir en octobre.

La défense des inspecteurs passe par une communication renforcée avec les adhérents et l'ensemble des inspecteurs

Le congrès de Noisiel en 2016 avait mis en avant au centre de ses réflexions la thématique de l'évaluation des pratiques pédagogiques qui semblait un enjeu capital notamment à l'ère du numérique. Dans ce domaine, force est de constater que beaucoup de choses restent à faire et que ces pratiques tardent à évoluer. La mise en œuvre du PPCR a néanmoins contribué à faire évoluer les mentalités. C'est ainsi que les relations entre l'élève et le professeur, entre le professeur et l'inspecteur, entre l'inspecteur et l'autorité académique ont sensiblement bougé. La notion d'accompagnement est devenue centrale dans l'acte éducatif et ce, à tous les niveaux.

En ce qui concerne notre syndicat et la communication interne, nous avons mis effectivement en œuvre ce principe d'accompagnement des collègues. C'est ainsi que nous avons multiplié les rencontres, aussi bien par une présence des SG et SGA dans les académies que dans le cadre de visioconférences que nous avons inaugurées lors de moments clés comme les opérations de mouvement, l'affectation des stagiaires ou les différentes nouveautés issues de l'agenda social.

Parallèlement, nous avons systématiquement relayé l'information dont nous disposions soit par mail en direction des responsables académiques, soit sur le site du SI.EN directement auprès de l'ensemble des collègues. Nous avons aussi renforcé les échanges avec les responsables académiques, dans le cadre du conseil syndical national et nous cherchons les moyens de poursuivre cette dynamique qui garantit une meilleure vie syndicale au plus près du terrain.

Pour autant, cette communication renforcée pour tous ne suffit pas toujours. Le contact direct avec les inspecteurs constitue et constituera toujours une priorité. C'est ainsi que nous restons attentifs et à l'écoute dès lors que nous avons connaissance d'une situation personnelle difficile ou de la présence d'une irrégularité dans le fonctionnement d'un département d'une académie.

Conscients de l'épuisement professionnel constaté chez nombre de nos collègues, aussi bien dans le premier que dans le second degré ***(cf. Le rapport sur le moral des inspecteurs)*****, nous pensons qu'il est aujourd'hui indispensable de redéfinir, de clarifier, de recentrer les missions des inspecteurs sur cette notion essentielle qui est celle de pilotage. « *Quel pilotage pour une école de toutes les réussites ?* » Telle sera la thématique du SI.EN-UNSA au cœur de notre congrès de Paris.**

Les candidatures au bureau national

Candidats

Sylvie marceau

IEN-CCPD Brive urbain (19) académie de Limoges

Inspectrice en Corrèze depuis une dizaine d'années et responsable du SI.EN pour l'académie de Limoges, je constate toujours la nécessité d'une vigilance active, lors des CAPA en particulier, pour assurer la transparence qui nous garantit l'équité dans le déroulement de nos carrières. Interlocuteurs majoritaires de l'administration, nous avons la charge constante de nous faire reconnaître par notre professionnalisme. Cette reconnaissance ne se traduira efficacement que par un engagement actif sur le terrain et dans les instances académiques et nationales.

Toujours fidèle au SI.EN, un premier mandat au sein du bureau national a confirmé mes convictions dans les valeurs que nous défendons avec foi. Ces dernières années, nous avons déjà obtenu des avancées fortes, d'autres sont en cours de réalisation, c'est maintenant que nous devons poursuivre et affirmer notre action. C'est un réel challenge qui s'offre à notre perspicacité au fil des années dans une action collective au sein d'une équipe.

Dans notre positionnement comme personnels d'encadrement, nous avons à nous exprimer sur tous les sujets relatifs à l'école, qu'il s'agisse de son organisation, des programmes ou de la formation des enseignants. L'École ne s'est jamais autant renouvelée que ces dernières années et dans tous les champs, qu'il s'agisse de l'enseignement des fondamentaux ou de l'École inclusive. À l'heure de « *l'École de la confiance* », à l'heure où elle évolue, je vois notre action comme fondamentale puisque, à travers nos missions d'acteurs de proximité, notre connaissance du terrain est un atout formidable pour conduire des évolutions positives et nous devons impérativement nous emparer de la place qui nous revient. Ayons déjà confiance en nous-mêmes.

Pour ce faire, il nous faudra toutefois créer une synergie syndicale entre tous les inspecteurs des premier et second degrés pour donner un sens véritable à notre action dans la construction de la scolarité d'un élève.

Outre ces directions envers l'école en général, il est aussi vital d'assurer à tous les inspecteurs, non seulement une reconnaissance financière mais aussi des conditions de travail plus qu'acceptables en termes d'équipements, de locaux, de secrétariat.

C'est pour relever ce défi que je souhaite continuer à apporter ma modeste pierre à la construction commune de notre avenir, de l'avenir de notre métier, de l'avenir de l'École de la République.

Jacques Beaudoin

IEN-CCPD Louviers (27) académie de Caen

Inspecteur de l'Éducation nationale depuis 26 ans et adhérent fidèle du SI.EN-UNSA depuis, j'ai exercé durant cinq ans la fonction de responsable départemental et pendant plus de douze ans, celle de responsable académique pour l'académie de Rouen, fonction que j'occupe encore aujourd'hui. J'ai participé aux six derniers congrès comme à tous les conseils syndicaux nationaux depuis seize ans.

Je suis élu du bureau national depuis 6 ans. La seule réunion que j'ai physiquement manquée, j'ai pu la suivre à distance en visioconférence.

J'ai d'abord exercé pendant sept années scolaires sur deux territoires caractérisés par la ruralité avant d'être nommé dans une circonscription rurbaine en partie en éducation prioritaire.

J'ai pu éprouver l'importance de l'action syndicale au quotidien pour maintenir l'équité de traitement des inspecteurs dans un contexte où les évolutions gestionnaires sont orientées vers des pratiques managériales qui rendent les conditions d'exercice des inspectrices et inspecteurs souvent difficiles. Mes fonctions de responsable académique m'ont convaincu de la difficulté de créer une synergie syndicale entre les inspecteurs des premier et second degrés. Cet axe me semble constituer aujourd'hui une priorité à tous les niveaux de responsabilité de notre syndicat.

Dans l'académie de Rouen, nous vivons actuellement ce que l'on appelle une fusion d'académies qui bouge les lignes et qui ajoute de la confusion à des politiques territoriales erratiques qui se cherchent et nous perdent.

Pour porter les préoccupations des inspecteurs et pour soutenir la cohésion de notre syndicat, je souhaite poursuivre mon engagement sur les plans académique et national.

J'ai donc l'honneur de renouveler ma candidature au bureau national afin de participer activement à la réflexion et à l'action syndicale porteuses d'au moins deux problématiques assemblées :

- faire entendre au ministre l'exaspération qui me revient si fortement de la part des collègues que je côtoie tous les jours sur le terrain ; agir ensemble à tous les niveaux pour maintenir cette pression syndicale pour obtenir des avancées significatives, perceptibles par tous les inspecteurs, sur les plans indiciaire et indemnitaire ;
- porter une vision d'avenir pour l'école dans un contexte marqué par un populisme éducatif qui esquive et masque les véritables enjeux ; agir par la réflexion et l'expression régulière dans notre revue pour formuler des idées et des axes d'action ; contribuer à l'adaptation des missions des IEN au sein de l'École républicaine dans le cadre d'un grand corps de l'encadrement, pour une école plus juste et plus équitable.

Je m'engage aujourd'hui, si je suis réélu au bureau national, à faire preuve de conviction et d'engagement afin d'améliorer le fonctionnement de notre système éducatif tout en faisant progresser la situation et le statut des inspecteurs de l'Éducation nationale.

candidats

Joël Delrot

IEN-CCPD Valenciennes espace Escaudain (59) académie de Lille

Chers collègues, je sollicite aujourd'hui vos suffrages pour intégrer le bureau national de notre organisation syndicale. IEN CCPD depuis 3 ans, je participe de manière assidue aux réunions départementales et académiques organisées par notre syndicat.

J'apprécie toujours la richesse et la franchise de nos échanges. Ils traduisent notre engagement au quotidien, mais également notre difficulté croissante à répondre de manière satisfaisante à nos missions, notamment au regard des sollicitations toujours plus nombreuses qui génèrent un sentiment d'agitation permanente. Nos échanges dans le cadre syndical permettent de mesurer l'ampleur des préoccupations actuellement exprimées par les collègues. Certains d'entre eux évoquent un état de stress lié à la multiplicité des tâches. Pour les mêmes raisons, d'autres déplorent le risque d'une perte de sens. Ces ressentis traduisent un malaise croissant qui doit être entendu par notre ministère, et ce dans l'intérêt même de la qualité du service d'éducation à laquelle nous sommes tous attachés et pour laquelle nous œuvrons sans compter au quotidien.

Je souhaite à présent m'engager plus avant afin d'apporter ma contribution à l'expression de nos revendications en ce qui concerne :

- nos conditions de travail. Nos moyens doivent évoluer au même rythme que nos missions. Nous devons par ailleurs trouver la sérénité nécessaire à une mise en œuvre efficiente de l'accompagnement des équipes à laquelle nous sommes attachés mais qui demande du temps et de la disponibilité. Le rôle des IEN dans le renforcement de l'articulation entre le premier et le second degré, en particulier en éducation prioritaire doit être pleinement reconnu ;
- la nécessaire évolution de notre statut dans la perspective de la refondation de l'encadrement. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir la reconnaissance de notre engagement. Il s'agit également de donner aux IEN une place qui soit cohérente avec le rôle d'expert et d'interlocuteur de proximité qu'ils jouent déjà et qui est appelé à se renforcer face aux défis toujours plus nombreux et plus complexes que l'Ecole doit relever.

Les excellents résultats obtenus par notre syndicat lors des dernières élections professionnelles grâce à la mobilisation forte de tous et les avancées déjà obtenues vont permettre de soutenir les demandes légitimes de l'ensemble de nos collègues.

Je m'engage donc à vous représenter avec toute mon énergie et ma conviction en relais des préoccupations de terrain afin de contribuer à l'action impulsée par notre bureau national.

Fabienne Condamin

IEN-CCPD Perpignan (66) académie de Montpellier

Chers collègues, je sollicite aujourd'hui vos suffrages pour intégrer le bureau national de notre organisation syndicale. Ma candidature s'inscrit dans la logique de mon cheminement professionnel et syndical. Inspectrice de l'Éducation nationale depuis plus de 15 ans, élue à la CAPA lors des dernières élections professionnelles, mon parcours m'a permis d'être confrontée à des territoires et des problématiques très contrastés et, depuis plusieurs années, je me suis tournée vers l'éducation prioritaire. De ce fait, comme vous, j'ai pu accompagner la mise en œuvre des réformes qui, depuis 2012, s'enchaînent dans une cadence infernale et que nous accompagnons avec un engagement et une loyauté sans faille.

En outre, soumis que nous sommes à des sollicitations multiples, il nous est de plus en plus difficile de tenir notre rythme de travail en continuant à inscrire notre action quotidienne dans une démarche qualitative. En effet, ces multiples sollicitations liées à une pression temporelle constante nous empêchent de travailler dans la cohérence. De nombreux collègues font part de leur état de stress et de fatigue. Depuis que je suis IEN, j'ai pu mesurer à quel point notre métier a changé. Aussi est-il impératif que notre ministère en soit conscient.

Ma candidature est donc motivée :

- par la conviction qu'il nous faut rester massivement mobilisés si nous voulons améliorer le fonctionnement de notre système éducatif en visant la réussite de tous dans le cadre d'une École bienveillante et exigeante ;
- par la certitude que cet objectif passe par la revalorisation du statut de notre corps de métier et par l'amélioration de nos conditions de travail ;
- par la volonté de représenter mon territoire académique dans les instances nationales afin que celles-ci soient représentatives de notre diversité géographique.

Quatre points me semblent essentiels dans notre action syndicale :

- la reconnaissance totale de notre action stratégique dans l'articulation premier et second degré ;
- une grille indiciaire unique afin d'obtenir le rapprochement des carrières des corps d'inspection et d'aboutir à la création d'un grand corps de l'encadrement ;
- l'amélioration de nos conditions de travail : Il nous faut des moyens pour travailler dans une plus grande sérénité, inscrire notre action quotidienne dans la cohérence et lui redonner du sens,
- enfin, il faut replacer les IEN dans leur rôle d'experts. Dans cette perspective, notre action syndicale doit prendre sa place totale et entière pour ce qui constitue des enjeux stratégiques pour l'avenir de notre métier.

Le succès incontestable de notre syndicat lors des dernières élections professionnelles, son bilan très positif, montrent qu'il nous faut avoir une action syndicale forte et mobilisée. **Je m'engage donc à vous représenter avec toute ma force de conviction et mon engagement total afin d'inscrire mon action dans la continuité de celle impulsée par notre bureau national.**

Candidats

Sabelline Poiret

IEN-CCPD Saint-Quentin Nord (02) académie d'Amiens

Chers collègues, je sollicite aujourd'hui vos suffrages pour intégrer le bureau national de notre organisation syndicale. IEN CCPD stagiaire cette année, je serai titularisée à la rentrée prochaine.

La mission départementale éducation prioritaire qui m'a été confiée me permet d'être au cœur des problématiques rencontrées par chacun d'entre nous dans son pilotage. J'ai pris le temps de réfléchir avant de vous soumettre ma candidature d'autant que je débute dans les fonctions d'IEN mais les difficultés de notre métier sont réelles et lorsque l'on entre dans la carrière, nous ne sommes pas épargnés. Candidater à ce poste est pour moi l'opportunité d'étendre la représentation des IEN au bureau national. Je sais aussi que l'action syndicale s'inscrit dans la durée. C'est pourquoi, je pense qu'il est important de m'impliquer dès à présent.

Je souhaite représenter les IEN stagiaires et néo-titulaires car j'ai pu mesurer à quel point la première année d'exercice est complexe, entre les formations statutaires qui nous questionnent beaucoup plus qu'elles ne nous aident, l'appropriation du territoire, la fatigue, la route, l'éloignement familial et la désillusion. Nous avons choisi de devenir IEN pour contribuer à l'action pédagogique de notre système éducatif et pourtant, nous sommes submergés par les tâches administratives.

Je saurai également représenter mes collègues chevronnés qui m'expliquent que les années suivantes sont tout aussi fatigantes et qu'ils ne parviennent plus à mettre ni sens ni cohérence sur leurs actions. L'École d'aujourd'hui doit être bienveillante avec tous ses acteurs dont nous faisons partie.

Je propose ma candidature pour :

- défendre nos conditions de travail ; les situations que nous gérons au quotidien mobilisent un temps conséquent au détriment de notre action pédagogique ; nous devons conduire nos missions sereinement afin que l'engagement qui nous anime cesse de vaciller par des remises en questions constantes, un manque de visibilité de nos actions ; il doit pouvoir briller pour nous aider à garder le cap ;
- faire reconnaitre notre investissement et notre expertise : la mise en œuvre et l'accompagnement des classes dédoublées, la gestion des PIAL, le renforcement de la formation des enseignants impliquent des moyens dont ne nous disposons pas ;
- représenter mon territoire académique, ses enjeux démographiques et géographiques dans les instances nationales.

Les dernières élections professionnelles ont été un succès indéniable pour notre syndicat et je souhaite, par mon écoute, ma détermination, et mon engagement, contribuer à l'action impulsée par notre bureau national.

Sébastien Collet

IEN-CCPD Mornant sud académie de Lyon

Engagé dans la responsabilité syndicale de l'académie de Lyon depuis la rentrée 2017, ma priorité a été de tisser un réseau local, départemental et académique basé sur l'action de terrain.

À ce jour, je suis convaincu qu'un maillage de communications fonctionnelles, tant avec les responsables départementaux et second degré qu'avec les différentes couches hiérarchiques, est vital. C'est quand, à la fois, des collègues, des directeurs académiques ou des recteurs nous sollicitent pour un avis que notre action syndicale devient crédible. Cette action, je l'ai cernée au niveau académique.

Conscient de l'indispensabilité de l'action locale, je souhaite néanmoins participer à une contribution nationale, contribution que j'ai initiée en CAPN depuis le printemps.

candidats

Patrick Roumagnac

IEN-CCPD-DAN académie de Clermont- Ferrand

Depuis 1997, vous m'avez honoré de votre confiance en me désignant comme membre du bureau national. Au fil de ces années, je me suis toujours efforcé de mériter cette confiance et je vous sollicite aujourd'hui pour un nouveau mandat.

Avec l'appui de tous ses adhérents, le SI.EN UNSA a montré de manière remarquable qu'il était un interlocuteur constructif, mais aussi combatif ! S'il est une certitude que nous avons pu construire au fil du temps, c'est bien que rien ne nous est jamais accordé si nous ne nous mobilisons pas pour l'obtenir. En combinant actions et négociation, pour la défense de nos intérêts corporatifs ou pour l'amélioration de nos conditions de travail, le SI.EN UNSA est systématiquement à l'origine des avancées que nous avons obtenues. Certes, ces dernières sont encore insuffisantes à nos yeux et nous aspirons légitimement à une meilleure reconnaissance de notre investissement professionnel comme de nos compétences. Nous devrons donc continuer à nous mobiliser pour progresser encore ; c'est dans cette perspective résolue que je présente aujourd'hui ma candidature, afin de continuer à travailler avec le nouveau bureau national qui sera constitué au moment du congrès. Nous venons d'avancer de manière significative avec de solides perspectives dans le domaine indiciaire ; ces progressions doivent être encore améliorées et nous devons aussi rechercher des avancées dans le champ de l'indemnitaire. En ce dernier domaine, nous pouvons progresser en volume, mais aussi rappeler notre exigence de la transformation primes/points.

Nous ne devons pas davantage perdre de vue notre ambition de construire un corps unique d'inspection ; cette construction doit être envisagée en lien avec nos camarades du SNIA-IPR-UNSA et non dans une opposition stérile et pénalisante pour tous.

La question de nos missions est aussi une préoccupation essentielle. La préparation d'une nouvelle circulaire est une bonne chose, mais nous devrons aussi veiller à sa mise en œuvre effective dans les académies et les départements, ce qui n'est jamais simple. Rappelons à cet égard que nous défendons le principe d'une gestion nationale de notre corps, ce qui évite les dérives que nous avons trop souvent à dénoncer. Pour les opérations de mutation comme pour les promotions, la gestion nationale permet de garantir l'application de règles transparentes et, ainsi, d'un réel respect des personnes. Dans le contexte actuel d'une remise en cause du paritarisme, nous aurons à nouveau à défendre pied à pied les acquis obtenus au fil du temps.

Au-delà de l'engagement au service des inspectrices et des inspecteurs, notre organisation s'est aussi orientée vers un renforcement de la vie syndicale, ce qui suppose une intensification de la communication et une accentuation du rôle des responsables académiques de notre syndicat. Cette dynamique mérite d'être poursuivie et intensifiée, car c'est le moyen par lequel nous parviendrons à mieux répondre aux attentes de chaque syndiqué, en permettant à tous de participer davantage à la vie démocratique de notre organisation.

Messaoud Laoucheria

IEN ET/EG académie de Lyon

La voie professionnelle est une chance pour notre pays, la transformation numérique, énergétique et environnementale traverse toutes les composantes de notre société aussi bien dans nos sphères privées que dans nos activités professionnelles. La formation professionnelle est au plus près de ces changements, la réactivité des enseignants dans nos lycées professionnels est à souligner et à saluer.

Si l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire en filière professionnelle augmente les chances de trouver un emploi par rapport aux filières générales, force est de constater que les formations professionnelles, valorisées dans la plupart des pays, manquent cruellement de considération en France. Nous pourrions saluer la démarche engagée par le ministre de redonner de l'excellence à cette voie mais, en regardant d'un peu près les textes relatifs à la transformation de la voie professionnelle, nous constatons que, par certains aspects, cette voie professionnelle risque au contraire d'être davantage fragilisée.

L'IEN ET/EG joue un rôle prépondérant dans la défense de l'excellence de la voie professionnelle et donc du rayonnement du pays, ne serait-ce qu'en veillant constamment à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement. Il est important que nous nous mobilisions fortement afin que nous soyons réellement associés au changement auprès de tous les partenaires de l'Éducation. Le système ne peut pas se passer de notre expertise de terrain.

C'est ainsi que je souhaite m'engager avec force et détermination au sein du bureau national du SI.EN-UNSA pour que soient reconnues à leur juste place les compétences et l'expertise des IEN ET/EG. Je souhaite aussi que notre ministère se pose les questions du bien être au travail des IEN ET/EG. L'avalanche d'informations descendantes, la multitude d'ordres donnés, souvent contradictoires, la parcellisation croissante de nos tâches, très souvent à visée purement administrative, tout cela va à l'encontre de l'épanouissement professionnel et de la motivation au travail. Le quotidien du travail est souvent vécu comme étant vide de sens et contribue à ce que ne soyons plus dans l'action mais dans la simple réaction. Il nous faut absolument contenir ce phénomène qui nous isole plus que qu'il ne nous rapproche.

Mon ambition est simple, me battre, au sein du bureau national, pour promouvoir le rôle essentiel et incontournable de tous les IEN ET/EG pour une voie professionnelle d'excellence qui permette, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, la réussite effective de nos élèves au sein d'un système éducatif plus juste et plus équitable.

Candidats

Laurent Lambert

IEN ET/EG académie de Poitiers

En 2001, suite à un parcours professionnel de vingt-cinq années au sein d'entreprises privées dans le secteur du bâtiment, j'ai intégré l'Éducation nationale comme professeur de lycée professionnel durant six années. Dès ma titularisation en tant qu'inspecteur en 2008, j'ai adhéré au SI.EN dont je partageais les valeurs. Élu, je participe depuis cinq ans aux CAPA des inspecteurs de l'Éducation nationale dans l'académie de Poitiers. Je suis également depuis trois ans « *expert associé* » auprès du bureau national.

J'ai constaté ces dernières années une dégradation de nos conditions de travail avec en point d'orgue une recrudescence de l'atteinte à notre identité et probité professionnelle. Beaucoup de collègues vivent des situations professionnelles difficiles causées par une hiérarchie qui confond parfois autorité et autoritarisme. En cela le syndicat défend et défendra ses adhérents. À travers cette action, il a d'ailleurs obtenu de réelles évolutions qui ont permis à des collègues de reconstruire leur identité professionnelle.

Dans cette « *École de la confiance* », aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous contenter d'une reconnaissance par tacite reconduction au gré des aléas et changements politiques de notre hiérarchie. Les contours de nos missions sont de plus en plus flous, générés par des injonctions paradoxales touchant le premier comme le second degré. Cela nous éloigne de nos préoccupations originelles et nous écarte de nos missions premières, en terme d'accompagnement des professeurs. Construire avec eux un système éducatif répondant à la demande de justice sociale n'est plus perçu comme une priorité.

La réussite des élèves ne doit pas être qu'une rhétorique trop souvent employée, elle doit être véritablement accompagnée de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les inspecteurs œuvrent pour cet objectif qui doit constituer leur cœur de métier et faire d'eux des acteurs incontournables du système éducatif français.

Par ailleurs, le SI.EN, par la défense de notre métier et par ses actions, a obtenu des avancées concrètes. D'autres dossiers et chantiers ambitieux sont à venir le tout encadré par l'agenda social :

- la création d'un corps unique d'inspecteurs ;
- les contours de la réforme territoriale ;
- l'évaluation des établissements ;
- l'évolution de la hors classe et de la classe normale.

Fort de mes différentes expériences, je souhaite m'engager au sein du bureau national du SI.EN. Si vous m'accordez votre confiance, je m'attacherai à défendre vos intérêts dans un souci de dialogue et de responsabilité.

Je crois en cet engagement militant auprès du SI.EN car c'est par la mobilisation du plus grand nombre et à l'échelon national que nous pourrons ensemble défendre les intérêts des inspectrices et des inspecteurs.

Élisabeth Jardon

IEN ET/EG académie de Créteil

Chers collègues, il y a déjà six ans, je vous avais présenté ma candidature au bureau national. Je m'étais engagée pour la défense de nos valeurs, pour un service public de qualité, priorités qui ont nourri l'ensemble de mes actions.

Les objectifs visés d'un corps unique d'inspecteurs, d'une valorisation de nos statuts et de nos missions, de l'amélioration de nos conditions matérielles de travail sont en partie atteints aujourd'hui, grâce à la mobilisation de tous les collègues élus, premier et second degrés.

La création d'un 11e échelon à la classe normale, l'accès systématique à la hors-échelle B pour tous représentent des avancées majeures.

Il nous faut encore œuvrer ensemble pour obtenir par exemple la réduction à deux ans et trois mois de la durée des échelons de la classe normale, pour la revalorisation de notre indemnité de charges administratives, pour le bien-être de chacun au travail avec une centration sur ce qui fait le cœur de notre métier, à savoir la pédagogie.

Il s'agit d'unir nos efforts pour l'amélioration de la situation de chaque inspecteur et pour une juste reconnaissance des responsabilités et compétences de tous.

La transformation de la voie professionnelle, qui vise pourtant le développement de formations de pointe, l'affichage d'un savoir-faire à la française nous laisse tous frustrés en l'état. Nos propositions ont été insuffisamment prises en compte et nous entendons poursuivre notre action auprès de nos interlocuteurs pour donner enfin ses lettres de noblesse à cette voie qui le mérite mais aussi valoriser notre travail au quotidien auprès d'équipes enseignantes souvent désemparées.

Vous m'avez élue commissaire paritaire de la CAPN et je vous en remercie. À ce titre, ma priorité est la défense des principes de transparence et d'équité dans la gestion des carrières de tous les inspecteurs de l'Éducation nationale.

Je sollicite aujourd'hui le renouvellement de mon mandat de membre du bureau national du SI.EN UNSA. En tant que représentante des inspecteurs du second degré et en concertation avec nos différents partenaires de l'UNSA, je poursuivrai mon engagement sans faille pour la défense d'une voie professionnelle porteuse d'innovations, au sein d'un système éducatif plus juste, et qui constitue un choix conscient et valorisant de chacun, dans l'espace européen et international. Pour une voie qui rende chaque jeune, chaque adulte pleinement acteur de la transformation sociale.

candidats

Francis Arnould

IEN-IO académie de Lille

Inspecteur chargé de l'information et de l'orientation depuis 2002, j'exerce dans l'académie de Lille et j'ai été élu membre du bureau national en 2013 et à la CAPA en 2014.

Doté d'une longue expérience au sein des services d'orientation (conseiller d'orientation, puis formateur à l'INETOP et directeur de CIO) j'ai porté, tout au long de ma carrière, une conception éducative de l'orientation visant à permettre à chaque jeune de se construire un avenir lui permettant de se libérer des déterminismes sociaux, territoriaux et de genre.

Profondément attaché à une conception de l'inspecteur en charge d'un territoire, au plus près des réalités vécues par les acteurs de terrain, chefs d'établissement, équipes éducatives, dont les psy EN, j'ai eu à cœur, au cours de ces dernières années, de porter une politique éducative ambitieuse, visant à élever le niveau de qualification des jeunes, à lutter contre le décrochage et à développer au sein du système éducatif des passerelles permettant de rendre effectif le droit à l'erreur.

L'expertise et la légitimité de l'IEN-IO tient avant toute chose à sa connaissance fine des territoires, du fonctionnement des établissements, à sa capacité à faire vivre le réseau des établissements publics, à veiller à ce que celui-ci réponde au mieux aux besoins des élèves dans leur diversité, en développant une culture de l'accompagnement au sein des établissements et des parcours de formation sécurisés. C'est dans l'animation d'un collectif (bassins, réseaux Foquale, CIO) que l'IEN-IO contribue à la mise en œuvre de la politique académique d'accompagnement à l'orientation. Dans un contexte de profondes transformations de notre système éducatif (réforme du lycée, transformation de la voie professionnelle, réforme territoriale) qui renforcent le pilotage stratégique au niveau de la région académique et de la mise en place d'un nouveau cadre de référence national définissant les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives dans les domaines de l'information et de l'orientation, la place de l'IEN-IO doit devenir centrale. C'est au sein d'un collectif d'inspecteurs, premier et second degré, en charge du pilotage de l'ensemble du parcours d'un jeune de la maternelle à l'entrée dans le supérieur au sein du territoire que l'IEN-IO doit trouver sa place tout en conservant et développant ses compétences spécifiques liées à la fois à la gestion du parcours des élèves et à la mise en œuvre au sein des établissements d'une pédagogie de l'orientation.

Engagé au sein du bureau national, j'ai participé activement à la réflexion sur l'évolution du système éducatif et des missions des inspecteurs ainsi qu'à de nombreuses audiences auprès des recteurs de l'académie de Lille.

Je m'engage, si je suis réélu, à défendre notre place et rôle dans le pilotage de la politique éducative en matière d'orientation et les valeurs humanistes et progressistes qui sont les nôtres.

Virginie Cousin-Douel

IEN-IO académie de Paris

Nommée dans l'académie de Paris à la rentrée dernière, je possède une expérience de huit ans en tant qu'IEN-IO. Durant ces huit années, j'ai eu l'opportunité d'exercer en tant que faisant fonction IEN-IO en Seine-et-Marne, puis à l'Onisep, en tant qu'adjointe au délégué régional d'IDF.

Charentaise d'origine, je suis arrivée dans la région parisienne comme surveillante d'externat dans un collège « *ZEP* » de l'académie de Créteil. Dans cet établissement, je me suis beaucoup investie en collaborant à différents projets (le « *vivre ensemble* », l'illettrisme, le décrochage, l'accompagnement des familles) ainsi qu'à des actions extra-scolaires (voyages, jumelage). Le CFA annexé et le GRETA m'ont donné la possibilité d'intervenir auprès d'apprentis et d'adultes comme formatrice et coordinatrice pédagogique. Titulaire d'un CAPES de coordination pédagogique/ingénierie de formation, j'ai intégré le réseau de la MGI, aujourd'hui Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en Seine-et-Marne, pour évoluer ensuite vers des responsabilités au niveau départemental avec le pilotage du dossier des élèves à besoin éducatif particulier. J'ai été amenée à travailler avec différents acteurs du système et avec de nombreux partenaires (politique de la ville, collectivités territoriales, SPRO, universités…). En 2014, j'ai collaboré aux travaux du Conseil supérieur des programmes (CSP) sur le « *parcours avenir* » comme experte associée.

J'ai retrouvé cette même dynamique de travail en équipe, en investissant les fonctions d'IEN-IO en académie. Le positionnement spécifique de celui-ci lui permet en effet de travailler sur un grand nombre de dossiers transversaux, aussi bien au niveau départemental qu'académique. Dans le contexte de réformes que nous connaissons aujourd'hui (transformation de la voie professionnelle, évolution du LGT, liaison avec l'enseignement supérieur), l'IEN-IO trouve logiquement toute sa place dans l'accompagnement pédagogique des établissements et des équipes éducatives tout au long du parcours de l'élève.

Plus que jamais, il nous faut décloisonner notre système éducatif pour le rendre plus juste et plus efficace. La mise en œuvre d'un corps unique d'inspection doit enfin acter l'égale dignité entre tous les inspecteurs, quels que soient leur spécialité, niveau et territoire d'activité.

Comme déléguée régionale adjointe de l'Onisep IDF et comme rédactrice en chef, j'ai développé des compétences dans le domaine éditorial que je propose de partager, en collaborant à la revue et au site web du syndicat.

Mon engagement au sein du SI.EN est récent mais les valeurs progressistes qu'il défend me conviennent tout à fait car elles me ressemblent. Si j'obtiens votre confiance, mon action au sein du bureau national sera énergique, honnête, confraternelle et entière.

Vos responsables académiques SI.EN

AIX-MARSEILLE
Patrice Gandois
Groupe scolaire - 160 avenue Jean Moulin
84530 VILLELAURE
04 90 77 26 37 - *patrice.gandois@wanadoo.fr*

AMIENS
Christophe Cazaldo
14 rue des Cordeliers
02200 SOISSONS
03 23 53 23 47 - *calzado@orange.fr*

BESANÇON
Pascal Menigoz
DSDEN - Cité Javel - 98 rue Casimir Blondeau
BP 90 - 39303 CHAMPAGNOLE CÉDEX
03 84 52 05 18
pascal.menigoz@ac-besancon.fr

BORDEAUX
Alain Griffoul
DSDEN - 20 rue Alfred de Musset
24016 PERIGUEUX CÉDEX
05 53 02 84 50
alain.griffoul@ac-bordeaux.fr

CAEN
Dominique Plé
DSDEN - 2 place de l'Europe - BP 90036
14208 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 13 - *dominique.ple@ac-caen.fr*

CLERMONT-FERRAND
Laurent Cheminal
76 rue des Boules
63201 RIOM CÉDEX
04 73 64 66 90
laurent.cheminal@gmail.com

CORSE
Jean-Louis Moracchini
DSDEN - 12 boulevard Pugliesi Conti - BP 832
20192 AJACCIO CÉDEX 4
04 95 51 59 42 - *jlmoracchini@aol.com*

CRÉTEIL
Alain Zilberschlag
École Michelet - 2 avenue Michelet
94210 LA VARENNE
01 42 83 03 39 - *zilbers@wanadoo.fr*

DIJON
Sylvie Salles
11 bis boulevard Rembrant - BP 56062
21060 DIJON CÉDEX
03 45 21 52 21 - *sylvie-salles@wanadoo.fr*

GRENOBLE
Pascal Otzenberger
15 avenue de Sierre - Bâtiment 26
07200 AUBENAS
04 75 35 68 33
pascal.otzenberger@laposte.net

GUADELOUPE
Marie-Line Bray
Rectorat - Parc la Providence
ZAC de Dothémare - BP 480
97183 LES ABYMES CÉDEX
05 90 47 81 00 - *malou.bray@wanadoo.fr*

GUYANE
Marie-Line Roseaulin
Centre commercial Katoury
Rocade de Zéphir
97300 CAYENNE
(+594) **05 94 27 19 26**
marie-line.roseaulin@ac-guyane.fr

LILLE
Françoise Cugny
23 rue de Montreuil
62630 ÉTAPLES
03 21 89 61 00 - *cugnyf7@orange.fr*

LIMOGES
Sylvie Marceau
2 rue Dumyrat
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 87 01 20 84 - *marceausylvie@orange.fr*

LYON
Sébastien Collet
Le Clos Fournereau
50 avenue du Pays Mornantais
69440 MORNANT
04 78 56 45 53 - *sebastien.collet@ac-lyon.fr*

MARTINIQUE
Jacqueline Julien
Ex-École maternelle du Morne Courbaril
97290 MARIN
05 96 74 89 39
jacqueline.julien@ac-martinique.fr

MAYOTTE
Georges Albert
Vice Rectorat - BP 76 - 97600 MAMOUDZOU
(+262) **02 69 61 10 24** - *albege@gmail.com*

MONTPELLIER
Daniel Royo
1 ter rue Félix Aldy
11100 NARBONNE
04 68 90 14 81 - *daniel.royo@wanadoo.fr*

NANCY-METZ
Mohammed Kamal
22 rue du 18 juin
57070 METZ
03 87 63 57 97
Mohammed.kamal@ac-nancy-metz.fr

NANTES
François Letapissier
7 avenue Général Lamoricière
44310 SAINT-PHILBERT
02 28 27 05 05
francois.letapissier@ac-nantes.fr

NICE
Christian Cardon
209 avenue Jules Ferry
83130 LA GARDE
04 94 58 72 11 - *sien.unsa.nice@gmail.com*

ORLÉANS-TOURS
Didier Mujica
DSDEN - Cité Condé - Rue du 95è de ligne
BP 608 - 18016 BOURGES CÉDEX
02 36 08 20 55 - *didiermujica64@gmail.com*

PARIS
Frédérique Pipolo
DSDEN - 12 boulevard d'Indochine
CS 40049 - 75933 PARIS CÉDEX 19
01 44 62 35 44
frederique.pipolo@ac-paris.fr

POITIERS
Dominique Barzotti
DSDEN - 61 avenue de Limoges - BP 515
79022 NIORT CÉDEX
05 17 84 02 39
dominique.barzotti@ac-poitiers.fr

POLYNÉSIE
Aline Heitaa-Archier
BP 13 - Centre administratif de Taiohae
98742 NUKU HIVA
(+689) **40 92 06 64**
aline.heitaaarchier@gmail.com

REIMS
Abdoulaye Sow
Rectorat - 1 rue Navier
51082 REIMS CÉDEX
03 26 05 68 30
abdoulaye10.sow@gmail.com

RENNES
Didier Ramstein
Rectorat - 96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES CÉDEX
02 23 21 74 24
didier.ramstein@ac-rennes.fr

RÉUNION
Marie-Nadège Cantalia-Tégali
17 rue des manguiers
97400 SAINT-DENIS
02 62 21 14 24
marie-nadege.cantalia-tegali@ac-reunion.fr

ROUEN
Jacques Beaudoin
École Jules Ferry - 5 boulevard Jules Ferry
27400 LOUVIERS
02 32 08 96 06
jacques.beaudoin7@orange.fr

STRASBOURG
Marie Perpina
2 rue du Grimoire
68310 WITTELSHEIM
03 89 55 37 95 - *marie.perpina@free.fr*

TOULOUSE
Jean-Marc Chaussard
1 allée de Garonne
31310 RIEUX-VOLVESTRE
05 67 52 40 83
j-m.chaussard@ac-toulouse.fr

VERSAILLES
Patrice Roder
53 Grande Rue
92310 SÈVRES
01 30 83 44 82
patrice.roder@wanadoo.fr

Retraites : une solidarité importante répartie de manière inéquitable !

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la Santé vient de publier une étude qui fait le point sur les dispositifs de solidarité mis en œuvre pour le calcul des pensions de retraite (Juin 2019 - ER 1116).

Les différents dispositifs de solidarité

Ce document présente les différents dispositifs de solidarité dont le montant s'élevait en 2016 à 43,8 milliards d'euros, soit 16,3 % du total des pensions de droit propre. On y lit notamment dans le dernier chapitre consacré aux effets différenciés des dispositifs, les considérations suivantes :

« *Pour examiner les effets différenciés des dispositifs de solidarité, les retraités ont été répartis en quatre classes de taille similaire (les « quartiles »), en fonction du montant de leur pension de droit direct totale. Avec cette catégorisation, la part de la solidarité dans les pensions décroît globalement lorsque le niveau de pension augmente, en cohérence avec les objectifs de solidarité, de contributivité et d'équité du système de retraite.* »

Or les chiffres par quartile qui devraient permettre de juger de l'équité des dispositifs de solidarité sont présentés exclusivement en pourcentage de la masse financière de chaque quartile. Cette présentation donne l'illusion d'une décroissance très harmonieuse allant de 49,3 % pour le 1er quartile (les plus modestes, percevant moins de 680 euros par mois) à seulement 10,1 % pour le 4e quartile (les plus aisés, percevant plus de 1 900 euros par mois). Dans ce monde parfaitement solidaire, le « *bonus* » attribué aux plus modestes serait ainsi cinq fois supérieur à celui dont bénéficient les plus aisés !

Pour avoir une image plus objective de la réalité, il faut rétablir les données en valeur et en pourcentage du total pour apprécier la juste répartition du montant global de 43,8 milliards d'euros.

Dispositifs de solidarité	1er quartile	2è quartile	3è quartile	4è quartile	TOTAL
Pourcentage de chaque catégorie	49,3 %	27 %	13,2 %	10,1 %	
Montant en milliards d'euros	7,7 M€	12 M€	10,8 M€	13,4 M€	43,8 M€
Pourcentage du total des dispositifs	17,5 %	27,3 %	24,6 %	30,6 %	100 %

Répartition des dispositifs de solidarité

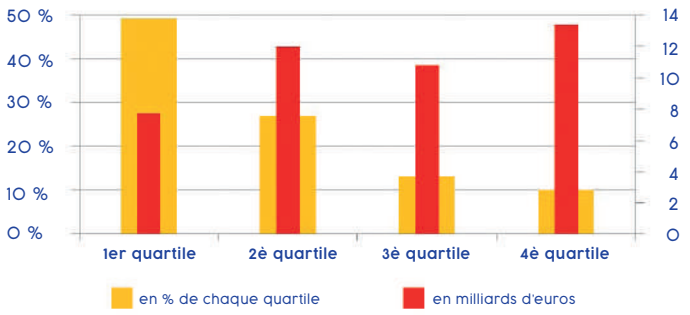

On voit alors que le montant attribué aux plus modestes (7,7 milliards) est presque deux fois moins important que celui des plus aisés (13,4 milliards). Contrairement aux affirmations de la DREES, le gâteau de la solidarité est donc réparti de manière parfaitement inéquitable !

Afin d'essayer de mieux comprendre ce phénomène, il est intéressant de regarder deux indicateurs qui constituent à eux seuls un peu plus de 40 % des dispositifs de solidarité : la majoration pour trois enfants et les départs anticipés.

›››

Dispositifs de solidarité	1er quartile	2è quartile	3è quartile	4è quartile	TOTAL
Majoration pour 3 enfants *(en %)*	4 %	3,4 %	2,7 %	2,8 %	3 %
Majoration pour 3 enfants *(en valeur)*	0,6	1,6	2,1	3,7	8
Départs anticipés *(en %)*	0,9 %	4,2 %	4,2 %	3,7 %	3,8 %
Départs anticipés *(en valeur)*	0,1	1,9	3,2	4,9	10,3

La majoration de 10% pour trois enfants

Elle représente huit milliards soit un peu plus de 18% de l'ensemble des dispositifs de solidarité avec des proportions assez homogènes selon les quartiles qui masquent un véritable déni de justice puisque les plus aisés perçoivent six fois plus que les plus modestes, comme si le fait d'avoir élevé trois enfants méritait une reconnaissance six fois plus grande pour un cadre que pour un ouvrier ! C'est l'exemple type de l'effet pervers d'une bonification sous forme de pourcentage.

Les départs anticipés

C'est une masse financière là aussi très importante qui représente 23,5 % des dispositifs de solidarité. On pourrait s'attendre à ce qu'elle bénéficie en priorité aux plus modestes, à ceux qui exercent le plus souvent des métiers pénibles ou qui ont connu une existence précaire et qui ont une espérance de vie plus réduite… Or ils en sont pratiquement exclus et ce sont les plus aisés qui captent l'essentiel de la manne financière d'une solidarité pourtant destinée à prendre en compte « *un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles* ».

Au moment où va se poser la question d'une redéfinition des règles qui permettent au système de retraite de compenser les injustices d'un mode de calcul fondé principalement sur les revenus perçus en activité, il apparaît très important d'observer les dérives du système actuel dont la part de solidarité est très importante (16,3 %) mais n'est pas répartie de manière équitable. C'est sans aucun doute le résultat d'évolutions historiques qui ont pu à un moment apparaître justifiées mais dont les fondements nécessitent maintenant d'être réexaminés.

Annexe

Répartition des masses financières des dispositifs de solidarité des pensions de retraite fin 2016

(Source : DREES - Études et résultats - Juin 2019 - N°1116)

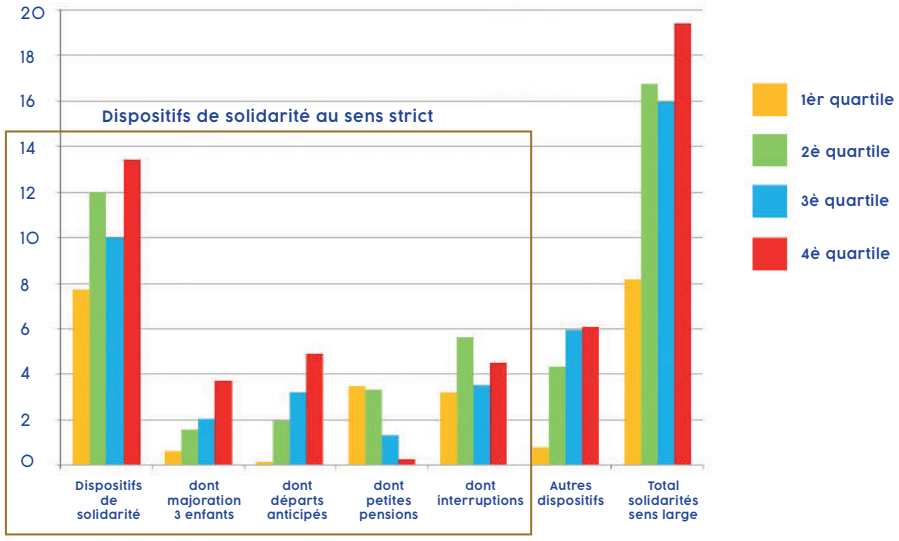

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Adhésion 2019-2020

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

SITUATION PERSONNELLE

NOM .....

Prénom : .....

né(e) le : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : *(fixe et/ou portable)* .....

Adresse électronique : .....

(Utilisez de préférence une autre adresse que votre adresse professionnelle académique)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ **Cotisation entière** ☐ **Paiement fractionné**

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques.***

Rappel des modalités de gestion :

- *le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents*
- *la carte d'adhérent sera envoyée **en février** avec l'**attestation fiscale 2019***

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....

N° du département : ..... (1D, IO et retraités)

Circonscription *et/ou* Spécialité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Corps : .....

Type de poste : .....

Mission : .....

☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Chargé de mission

☐ Actif ☐ Retraité

Classe : ..... Échelon : .....

Date de promotion : .....

Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....

Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

*S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant **vous acquitter de votre cotisation en deux fois :** dans ce cas, joindre deux chèques, **le premier sera encaissé immédiatement**, **le second le sera en février 2020**. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier du **crédit d'impôt pour 2019**.*

*Collègues isolés, **envoyez cette fiche** et **votre cotisation** au **SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS**.*

IMPORTANT : LE CRÉDIT D'IMPÔT EST FIXÉ A 66 %

Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

PAS D'AUGMENTATION DES COTISATIONS en 2019-2020

IEN CLASSE NORMALE		
1er échelon	(379)	97 €
2e échelon	(409)	105 €
3e échelon	(448)	116 €
4e échelon	(501)	129 €
5e échelon	(559)	145 €
6e échelon	(628)	165 €
7e échelon	(667)	175 €
8e échelon	(720)	189 €
9e échelon	(743)	196 €
10e échelon	(792)	208 €

IEN HORS CLASSE et IA-IPR		
4e (3e) échelon	(689)	181 €
5e (4e) échelon	(743)	196 €
6e (5e) échelon	(792)	208 €
7e (6e) échelon	(830)	219 €
A1	(890)	234 €
A2	(925)	244 €
A3/B1	(972)	257 €
B2	(1013)	268 €
B3	(1067)	276 €

STAGIAIRES	97 €
CHARGÉS DE MISSION	97 €

RETRAITÉS	
(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....

adhère au SI.EN UNSA Éducation

date et signature :

Revue « L'Inspection » :

*La revue **« L'Inspection »** est envoyée par voie postale à l'**adresse personnelle**.*

Retraités :

☐ *(Cochez cette case **si vous ne souhaitez pas que votre adresse personnelle figure dans l'annuaire des Corps d'inspection**)*

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, rue Lalande • 75014 PARIS • Tél. : **01 43 22 68 19** • Fax : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.